



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N° 5611 / 2018  
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR  
TRAVAUX DE CREATION DE BRANCHEMENT D'EAU, 4BIS AVENUE DE GROSBOIS,  
DU 30 MARS 2018 AU 30 AVRIL 2018.**

Le Maire de la Commune de MAROLLES EN BRIE,

- **Vu** le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;
- **Vu** la demande de la société SUEZ EAU FRANCE,
- **Considérant** que des travaux de création de branchement compteur d'eau doivent être réalisés au 4bis avenue de Grosbois, par l'entreprise SUEZ EAU France, 51 avenue de Sénart, 91230 MONTGERON et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Du 30 mars au 30 avril 2018, les travaux susvisés seront effectués au 4bis avenue de Grosbois.

**ARTICLE 2** Le stationnement sera interdit à tous véhicules au droit du chantier et la circulation s'effectuera par demi-chaussée à 30km/h au maximum. Le dépassement sera interdit. Un emplacement sera neutralisé pour permettre à l'entreprise de disposer ses engins de chantier.

**ARTICLE 3** L'entreprise chargée des travaux devra mettre en place un alternat à feux et une signalisation conforme à la réglementation afin de protéger le chantier et les usagers. Elle sera chargée en outre de faciliter l'accès tant aux riverains qu'aux moyens de secours.

**ARTICLE 4** Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

**ARTICLE 5** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,  
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,  
SUEZ EAU FRANCE,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Val de Marne,  
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,  
Le SIVOM.

A Marolles-en-Brie, le 22 mars 2018



*Berthe*  
SYNDICAT GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie

**Acte à classer****5611-2018**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2018-03-23T15-58-33.00 ( MI210167056 )**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20180322-5611-2018-AR ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** Travaux de création de branchement d'eau, 4bis  
de Grosbois, du 30 mars au 30 avril 2018**Date de décision :** 22/03/2018**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par themes  
8.3. Voirie**Acte :** 5611-2018.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 23/03/18 à 15:58

Par MARQUES Christine**Transmis**

Date 23/03/18 à 15:58

Par MARQUES Christine**Accusé de réception**

Date 23/03/18 à 16:06